

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 17 avril 2019

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4076-2018, phase 2 Énergir – Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 / SUJETS D'INTERVENTION ET BUDGET DE PARTICIPATION DU ROÉÉ**

n/d : 1001-122-2

---

Chère consœur,

La Régie, par sa décision procédurale [D-2019-044](#), reconnaît d'office les intervenants des dossiers R-4018-2017, R-3867-2013 ainsi que R-4027-2017 et ceux de la phase 1 du présent dossier comme intervenants à la présente phase 2. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) est de ce nombre.

Par cette décision ainsi que par sa lettre procédurale en date du 12 avril ([A-0022](#)) dernier, la Régie demande aux intervenants de préciser les sujets qu'ils entendent traiter dans la présente phase 2 du dossier. Le ROÉÉ fait cet exercice dans les prochaines lignes.

Par ailleurs, conformément aux dites décision et lettre procédurale, le ROÉÉ dépose son budget de participation pour la phase 2 du dossier. La présente lettre justifiera les demandes du ROÉÉ à cet égard.

Notre lettre et le budget du ROÉÉ sont déposés en date de ce jour par SDÉ et en 15 copies papier.

### **Modifications aux indices de qualité de service :**

Le ROEE constate que la précédente itération des indices de qualités de services d'Énergir comptait deux indicateurs à teneur environnementale d'une pondération de 10 % chacun. En effet, lors de la cause R-3970-2016, le distributeur comptait l'indice de qualité de service *ISO 14001* comme c'est le cas actuellement ainsi que l'indice *Émissions de gaz à effet de serre* qui visait « la réduction annuelle de 350 tonnes éq. CO<sup>2</sup> des GES découlant des activités de Gaz Métro »<sup>1</sup>.

Or, le distributeur propose maintenant de continuer à atteindre une version modernisée de la norme ISO 14001 et évacue toute forme d'évaluation des efforts de diminution des émissions de GES liés à ses activités.

Le ROEE compte dans un premier temps vérifier la pertinence de renoncer à un indicateur de qualité de service basée sur la diminution des émissions de GES par les activités d'Énergir et le cas échéant, proposera un indice de qualité de service réaliste afin d'intégrer cet aspect.

Dans un second temps, le ROEE compte vérifier si la certification ISO 14001 version 2015, telle que proposée par le distributeur, est un indice encore satisfaisant pour une entreprise qui se présente comme un leader en matière environnementale. Le ROEE étudiera la possibilité de demander à la Régie d'exiger qu'Énergir s'engage plutôt dans l'obtention de la certification ISO 50001 sur une échéance réaliste.

Dans ces conditions, le ROEE n'exclut pas de proposer une nouvelle pondération pour que les normes environnementales représentent une part plus importante des indices de qualités de service.

### **Compte d'aide au soutien social (CASS)**

Le ROEE compte faire de courtes représentations afin de vérifier si l'identification de clients MFR en difficulté utilisant le CASS pourrait servir à leur faciliter l'accès à des programmes d'efficacité énergétique offerts par Énergir ou par TEQ.

---

<sup>1</sup> R-3970-2016, B-0024, p.5

## **Étude d'allocation des coûts utile à la fixation des tarifs selon la Méthode retenue**

Le ROEÉ a été un acteur important de la phase 1 du dossier R-3867-2013 et lors de la demande de révision R-4054-2018, c'est pourquoi, il compte faire des vérifications afin de s'assurer que la Méthode d'allocation des coûts utile à la fixation des tarifs retenue par la Régie est maintenant bien respectée par Énergir.

À la lumière de la décision, le ROEÉ ne peut en ce moment faire de commentaires sur l'étude d'allocation des coûts selon la Méthode retenue qui sera, conformément à la décision [D-2019-044](#) (par. 20), déposée le 31 mai 2019. Dans ces conditions, le ROEÉ se réserve le droit de modifier ses choix d'intervention et son budget. De même, il examinera l'étude qui sera déposée par Énergir afin d'évaluer le besoin d'obtenir le soutien de l'expert Paul Chernick, reconnu par la Régie lors de divers phases du dossier R-3867-2013.

En conformité avec sa pratique habituelle, le ROEÉ évaluera les perspectives de collaboration avec d'autres intervenants aux fins de la preuve et une éventuelle preuve d'expert au sujet de l'étude d'allocation d'Énergir.

## **PGEÉ**

Aux paragraphes 77 à 79 de sa décision [D-2019-028](#), la Régie indique les paramètres selon lesquels Énergir devra présenter, lors du dépôt de sa preuve, son PGEÉ et le budget lié à l'apport financier nécessaire à la réalisation des programmes et mesures d'efficacité énergétique sous la gouverne d'Énergir. Le ROEÉ compte faire une vérification succincte des informations présentées et soumettre sa recommandation à la Régie.

## **DÉVELOPPEMENT DES VENTES**

Le ROEÉ désire soutenir la Régie dans la vérification de la rentabilité pour Énergir du projet de biénergie alliant thermopompe avec chauffage d'appoint et chauffe-eau au gaz naturel. Ce projet serait réalisé en collaboration avec Hydro-Québec, Écohabitation et le constructeur d'habitations Sotramont. Le ROEÉ est d'avis que ce type de développement résidentiel pourrait être avantageux à la fois

pour Hydro-Québec (gestion de la demande) que pour Énergir (augmentation des ventes) et pour les acheteurs de maisons neuves qui bénéficient du confort de la climatisation et du tarif DT. Le cas échéant, le ROÉÉ considère qu'Énergir devrait intégrer ce type de développement à sa stratégie de développement des ventes dans le marché de la nouvelle construction résidentielle et fera des recommandations en ce sens.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

p.j. Budget de participation du ROÉÉ

cc: (courriel seulement)

Me Hugo Sigouin-Plasse

Me Vincent Locas

Me Philip Thibodeau

Bertrand Schepper, analyste

Jean-Pierre Finet, analyste

Laurence Leduc-Primeau, coordination